



MAIRIE DE CHATEAUDOUBLE

Envoyé en préfecture le 26/04/2017  
Reçu en préfecture le 26/04/2017  
Affiché le   
ID : 083-218300382-20170413-2017\_21A-DE

**Délibération N° 2017-21**

***EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 AVRIL 2017***

L'an deux mille dix sept, le treize avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROUVIER, Maire.

**Présents** : M. Georges ROUVIER, M. Jean-Marc MILESI, Mme Dominique BARBA, M. Daniel MUNTER, Mme Laure BERDUGO, M. Jean-Luc CABASSON, M. Louis MACHUEL.

**Absents excusés avec pouvoir** : M. Olivier CORDOLEANI donne pouvoir à M. Georges ROUVIER  
Mme Irma MONACO donne pouvoir à M. Daniel MUNTER.

**Absents non excusés** : M. Bruno GETOSIO-DEPIRRE, M. Christian LUQUE.

Nombre de membres en exercice : 11    Nombre de membres présents : 09    Nombre de suffrages exprimés : 09  
Pour : 09    Contre : 0    Abstention : 0

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DES HORAIRES DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer la modification des horaires nécessaire au bon fonctionnement du service administratif

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau comme suit, à compter du 15/04/2017 :

Envoyé en préfecture le 26/04/2017

Reçu en préfecture le 26/04/2017

Affiché le

ID : 083-218300382-20170413-2017\_21A-DE

SERVICE ADMINISTRATIF de la COMMUNE					
service	GRADE	CATEGO.	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
administratif	Adjoint Administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	1	0	A TEMPS NON COMPLET 10 HEURES
administratif	Adjoint Administratif territorial Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	C	0	1	A TEMPS NON COMPLET 7 HEURES
administratif	Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	0	A TEMPS NON COMPLET 28 HEURES
administratif	Adjoint administratif territorial	C	0	1	A TEMPS NON COMPLET 29 HEURES
* Sous couvert de l'avis favorable de la prochaine commission technique départementale du centre de gestion du Var.					
administratif	Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	0	A TEMPS NON COMPLET 26 HEURES
administratif	Adjoint administratif territorial	C	0	1	A TEMPS NON COMPLET 28 HEURES

Délibération certifiée exécutoire

avant transmission en préfecture

sous la responsabilité de Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions de la loi du 2 Mars 1982

Transmise le 2017 au représentant de l'Etat

Réception en Sous Préfecture le 2017

Commune de Châteaudouble, affiché le

Le Maire  
Georges ROUVIER



Conformément au Code de justice Administrative, un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.